



CHAMPIONNAT PAR EQUIPES DAMES SENIORS 2 DU COMITE TERRITORIAL



Règlement particulier Mercredi 2 et jeudi 3 septembre 2026 Sur les Golfs du Val de Cher et de Ste Agathe

Ce règlement complète les règlements généraux de la FFGolf et de la Ligue.
Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.

CONDITION DE PARTICIPATION

POUR LES CLUBS :

- ✓ Epreuve ouverte à tous les clubs du Comité Territorial de Golf des Pays d'Auvergne affiliés à la FFG
- ✓ Un club ne pourra engager qu'une seule équipe.

Si le nombre maximum d'équipes n'est pas atteint à la date limite d'engagement (25 août), la Commission Sportive du CT pourra accepter l'inscription d'une 2^{ème} équipe aux clubs qui en auraient fait la demande.

POUR LES JOUEUSES :

- ✓ Être amateurs seniors, membre de l'Association Sportive du Club représenté et membre de ce même club. La licence doit être active, certificat médicale de l'année ou questionnaire de santé de l'année en cours, enregistré à la date du contrôle des inscrits.
- ✓ Seniors : Joueuses ayant 60 ans ou plus à la veille de l'épreuve

LIMITATION INDEX :

- ✓ Index égal ou inférieur à 40 au 25 août 2026

ENGAGEMENTS & DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Inscription de l'équipe à l'aide du bulletin d'inscription à une épreuve du CTGPA, à envoyer avant le 27 août à l'adresse indiquée sur le bulletin.

Le montant de l'engagement par équipe, sera fixé au jour de l'AG du Comité (31 janvier 2026) le règlement par chèque sera joint au bulletin d'inscription

Les droits de jeu seront réglés par le Comité Territorial, aucune contribution pour les droits de jeu ne sera réclamée aux joueuses. Le prix du repas sera également fixé le jour de l'AG du Comité

Tout forfait devra être notifié à la Commission Sportive du Comité Territorial, et s'il intervient après le 27 août 2026, le montant de l'engagement ne sera pas remboursé.

1^{er} Tour : Mercredi 02 septembre sur le Golf du Val de Cher

- Rendez-vous des joueuses à 12h00, un repas pourra être pris en commun avec remise des cartes aux capitaines de chaque équipe. Le départ de l'épreuve à 14h00 en shotgun. Annonce des résultats du 1^{er} Tour vers 18h30

2^{ème} Tour : Jeudi 03 septembre sur le Golf de Ste Agathe

- Rendez-vous des joueuses à 8h00 avec remise des cartes aux capitaines. Départ en shot gun à 9h00. Un repas sera servi après la compétition avec annonce des résultats et remise des prix.

Le prix des repas ne devra pas dépasser le montant fixé à l'AG du Comité

INSCRIPTION DES JOUEUSES

Chaque équipe pourra inscrire 12 joueuses sur extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 8 jours pleins avant la date de la 1^{ère} épreuve. Seules 8 joueuses inscrites pourront participer au 2 tours de ce championnat.

Chaque équipe déclarera un capitaine qui devra être membre et licencié de l'AS du club qu'il représente



CHAMPIONNAT PAR EQUIPES DAMES SENIORS 2 DU COMITE TERRITORIAL



ROLE DU CAPITAINE

C'est le capitaine de chaque équipe

- ✓ Récupèrera les cartes de ses joueuses qui joueront le tour (1 ou plusieurs joueuses pourront faire les 2 tours)
- ✓ Le capitaine ou le club préviendra le restaurant du club accueillant le tour du nombre de joueuses supplémentaires participant au repas avant le jeudi 27 août. (Sauf indication du capitaine le nombre de repas correspond au nombre de joueuses participant au tour soit 4 par équipes)
- ✓ Collectera le montant des repas de ses joueuses et les remettra au restaurant du club accueillant le tour.
- ✓ Le restaurant pourra facturer les repas non pris au club si l'annulation n'a pas été faite sous le délai requis. Jeudi 27 août.

FORME DE JEU

- ✓ SCORE MAXIMUM PAR +4 / 36 TROUS / BRUT / 4 SIMPLES/18 TROUS PAR JOUR
- ✓ Les trois meilleurs scores de chaque tour sont retenus
- ✓ Repères 5 (Rouges)

EGALITE

- ✓ Les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte de chaque tour, puis celui des meilleures cartes de chaque tour, puis celui des secondes meilleures cartes de chaque tour, etc.
- ✓ Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il est considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres.
- ✓ Les cartes non rendues dans des cas de disqualification, d'abandon justifié ou de forfait seront considérées comme équivalentes.
- ✓ Au cas où plusieurs équipes ne peuvent pas rendre leur plus mauvais score, le départage sera fait sur le cumul des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

COMITE DE L'EPREUVE & ORGANISATION SPORTIVE

Il doit comporter au moins :

- ✓ 1 représentant de chaque club recevant l'épreuve,
- ✓ 1 représentant du CTGPA

Les membres du Comité de l'épreuve ne doivent pas disputer l'épreuve, ni être cadet.

Le club recevant le tour:

- ✓ Doit prévoir une salle ou un endroit calme pour gérer le Recording,
- ✓ Met à disposition un tableau officiel près du secrétariat,
- ✓ Devra empêcher tout départ de membres ou green-fees avant le 1^{er} départ de l'épreuve.

Organisation :

Recording : Afin d'éviter tout litige ou réclamation, une salle ou un emplacement distant et une personne du Comité de l'épreuve devra être à disposition pour gérer et surveiller le recording.

Briefing : Le Comité d'épreuve s'attachera, avant le départ de l'épreuve, à faire un briefing en rappelant notamment :

- Les règles locales
- Le temps de jeu imparti pour jouer l'épreuve
- Les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent
- Chaque groupe ayant terminé sa partie se devra de rejoindre au plus vite la salle ou l'emplacement de recording où devront se faire les relevés de score et le dépôt des cartes

En cas de retard déraisonnable, le Comité, après avoir entendu les joueurs du groupe, pourra retenir des circonstances atténuantes ou appliquer pour tous les joueurs du groupe la pénalité générale sur le dernier trou

DOTATION

Les 3 premières équipes seront récompensées, un trophée sera confié pour une année à l'équipe classée 1^{ère}

Si le trophée ne pouvait être remis en raison de sa " disparition ", l'achat d'un nouveau trophée sera remis à la charge du dernier club détenteur.